



p. 2 : Le virus des inégalités se développe dangereusement

p. 3 : Rentrée de septembre, imposons une autre politique

p. 4 : AESH en lutte
Les trop-perçus : l'engrenage infernal

p. 5 : Le guide syndical : rentrée stagiaires
Formation des enseignant-es

p. 6 : Voie Pro : imposons un plan d'urgence

p. 7 : Unité facultative «secteur sportif» en Bac Pro
Examen collégial ou collège d'expert-es
en individualisme ?

p. 8 : Quelles ambitions pour les personnels ITRF ?

p. 9 : Écoles : redonner du sens et du collectif

p. 10 : Professeur-e référent-e élèves

p.11 à 14 : DOSSIER – Congrès 2021 :
une CGT Éduc'action à l'offensive

p. 15 : L'AESH : travailleur-euse précaire

p. 16 : Sous les pavées juridiques, la plage

p. 17 : Pour un syndicalisme féministe
Session des femmes à l'ONU

p. 18 : LTFP : destruction des statuts

p. 19 : 1^{er} mai à Paris : retours et premières analyses

p. 20 : Rencontre : Isabelle VUILLET Co-secrétaire générale
Michaël MARCILLOUX Co-secrétaire général

p. 21 : À quoi ça sert ?

p. 22 : 72 jours historiques !

p. 23 : C comme Congrès
... la double besogne

Je souhaite me syndiquer

Se rendre sur notre site : www.cgteduc.fr

cliquer sur «Rejoignez-nous» dans le menu principal

Je souhaite prendre contact

01 55 82 76 55 / unsen@cgteduc.fr

CGT Éduc'action - 263, rue de Paris
case 549 - 93515 Montreuil cedex



Directrice de publication : Nadine CASTELLANI LABRANCHE. **Rédactrice en chef :** Pauline SCHNEGG

Maquette : Christine JARRY-AREND. **Conception de la «Une» :** Bertrand VERHAEGHE

Périodicité : bimestrielle. **CPPA :** 0625 S 07375 - **ISSN :** 1250-4270. **Dépôt légal :** à parution

Imprimerie RIVET - BP 1577 (87022) Limoges cedex 9. CGT Éduc'action - 263, rue de Paris -

case 549 - 93515 Montreuil cedex. Tél. : 01.55.82.76.55 - Télécopie : 01.49.88.07.43

Mél : unsen@cgteduc.fr - Internet : www.cgteduc.fr



Le virus des inégalités se développe dangereusement

La crise sanitaire a surtout touché les plus démunies, les plus précaires et a épargné les plus fortunés accentuant très fortement les inégalités dans le monde.

Le rapport Oxfam est sans appel : dans le monde les plus grosses fortunes mondiales se sont enrichies à la faveur de la crise. La France n'échappe pas à cette situation, avec en parallèle un million de personnes supplémentaires qui auraient basculé dans la pauvreté.

Il ne faut pas, bien sûr, attendre de nos dirigeants qu'ils et elles mènent une politique en faveur de plus de justice sociale.

La contre-réforme sur l'assurance chômage en est l'exemple parfait avec une application dès le 1^{er} juillet 2021. Elle prévoit de baisser drastiquement les allocations de plus d'un million de personnes parmi les plus précaires et allonge les seuils d'ouverture des droits. À titre d'exemple, les personnes ayant travaillé de façon discontinue et enchaînant les contrats courts pourraient perdre plusieurs centaines d'euros par mois.

Pourtant l'assurance chômage est un héritage qui a permis, pendant des décennies, de sécuriser le parcours professionnel de toutes les travailleur-euses. La CGT s'est fortement mobilisée contre cette contre-réforme qui doit purement et simplement être retirée. Selon la plupart des prévisions économiques, les licenciements vont se multiplier dans les prochains mois, pourtant, le gouvernement a, en instaurant cette contre-réforme, choisi son camp. À l'opposé, il faut exiger une véritable réforme garantissant de nouveaux droits renforcés et protégeant les personnes tout au long de la vie.

De même, il est temps de mettre fin à cette société à deux vitesses. Il est légitime de remettre au goût du jour l'idée d'une autre répartition des richesses. Ne soyons pas complexés ! Exigeons la fin de versements de dividendes outranciers et faisons davantage contribuer les plus fortunés au bien-être de toutes et tous au niveau social économique et environnemental.

Isabelle VUILLET



Michaël MARCILLOUX, co-secrétaire général

Rentrée, imposons une autre politique

Les personnels de l'Éducation nationale terminent cette année scolaire épuisés. Épuisés par la gestion catastrophique et cynique de l'épidémie par leur ministre, épuisés par l'absence de moyens et de protections pour assurer l'ensemble de leurs cours pour l'ensemble de leurs élèves, épuisés par les ordres et contre-ordres incessants, épuisés par des programmes que le ministère s'est refusé d'adapter, épuisés par les prises de décisions au dernier moment sur les examens.

Alors que les personnels faisaient front pour permettre que l'École tienne, Jean-Michel Blanquer a nié la réalité de l'épidémie dans l'éducation et refusé les embauches massives qui auraient permis de dédoubler les classes. Pire, il a accentué sa politique réactionnaire de tri social des élèves et mis en place une parodie de dialogue social avec son « Grenelle de l'Éducation » dans le but d'individualiser les carrières, d'imposer un management digne des pires travers du privé et d'attaquer les libertés pédagogiques.

Inverser le rapport de force

Sa politique n'est qu'une pierre à l'édifice gouvernemental de casse des cadres collectifs au profit du capital : loi de transformation de la Fonction publique, projet de réforme des retraites, réforme de l'assurance chômage.

De même son autoritarisme colle parfaitement à la dérive autoritaire qui nourrit la fascisation de la société : état d'urgence sanitaire, couvre-feu en temps de paix, loi sécurité globale, loi sur le respect des « principes » de la République, fichage sur la base des opinions politiques et syndicales, intégration de mesures d'état d'urgence dans la loi ordinaire, atteintes à la liberté de manifester...

Nous ne devons pas laisser faire cette politique antisociale et attentatoire à nos libertés fondamentales. Si le contexte épidémique et liberticide n'a pas permis leurs convergences, les luttes existent, contre les plans sociaux, pour l'hôpital public, à EDF. Les mouvements contre la réforme des retraites et celle de la santé, historiques par leur durée, ont montré la capacité de mobilisation des travailleurs et travailleuses, à condition que leur soient offertes des perspectives de lutte.

Dans notre secteur, nous subissons depuis trop longtemps l'austérité budgétaire, les réformes structurelles, la casse des services publics et des cadres collectifs. L'épidémie a mis en lumière la gravité des inégalités sociales et scolaires et la faiblesse des services publics dans le pays. Cela doit nous aider à inverser le rapport de force.

La CGT Éduc'action prendra ses responsabilités, dans le cadre intersyndical le plus large possible, pour construire, dès septembre, une mobilisation d'ampleur et durable, **pour un plan d'urgence pour l'École, l'amélioration des conditions de travail et des salaires et l'abrogation des réformes Blanquer et de la Fonction publique.**

AESH en lutte

Le 3 juin dernier, l'intersyndicale nationale, dont la CGT Éduc'action, appelait à la grève les AESH, et plus généralement tous les personnels. Cette 3^{ème} journée de mobilisation s'inscrivait dans la suite du 11 février et du 8 avril. Une centaine de rassemblements se sont tenus sur tout le territoire. Précarité, salaires indécents, temps partiels imposés, pressions hiérarchiques, mise en œuvre des PIAL entraînant désorganisation du travail, perte de sens du métier, dégradation importante des conditions de travail ont amplement contribué à alimenter une colère trop longtemps restée silencieuse.

**«... CDI. C'est mieux payé,
plus robuste qu'un contrat aidé»
JM. Blanquer, 2007**

Les AESH de la CGT Éduc'action étaient bien visibles là où nous sommes organisés, des demandes d'adhésions se sont multipliées, la page Facebook AESH CGT Éduc'action est extrêmement bien fréquentée et relayée (environ 300 abonné-es, 10 000 vues), les visuels CGT Éduc'action comportant les informations des lieux et heures de rendez-vous ont bien circulé.

Slogans, banderoles avec les revendications affichées à l'entrée des établissements ou au fronton des mairies, prises de paroles fortes, chansons de lutte,



action théâtralisée de visibilisation ont ponctué une journée que l'on peut qualifier de réussite.

L'agenda social programmé en juin et juillet prévoit d'abord la question des AESH. Si le ministère ne répond pas à ces attentes, la CGT Éduc'action poursuivra la lutte !

COLLECTIF AESH

Les trop-perçus : l'engrenage infernal

Pour pallier les absences des enseignant-es, l'Éducation nationale fait de plus en plus appel à des non-titulaires recrutés en CDD.

À la fin de leur contrat, l'administration doit leur délivrer une attestation d'employeur, un solde de tout compte et un certificat de travail. Documents indispensables pour leurs droits à l'ARE (Allocation de Retour à l'Emploi).

Les montants des salaires figurant sur les attestations sont différents des revenus mensuels perçus et déclarés à Pôle Emploi par l'enseignant-e car les salaires sont lissés sur la période effectuée et ce lissage annule toutes rémunérations en dents de scie déclarées par l'enseignant-e en CDD afin de bénéficier légitimement de son complément d'ARE.

Petits arrangements administratifs

Pôle Emploi détecte les écarts (entre les déclarations et les montants indiqués sur les attestations d'employeurs) qui génèrent des trop-perçus et enclenche une procédure de remboursement s'accompagnant de menaces de retenues sur les allocations.

À chaque fin de CDD cette situation se représente et la seule solution (frauduleuse) proposée par certaines académies aux collègues est de gonfler les revenus déclarés mensuellement auprès de Pôle Emploi, bien qu'ils-elles percevront moins d'ARE. Les administrations leur demandent de tricher pour pallier leurs manquements et leur impuissance face à la mauvaise gestion des Finances publiques !

*Delphine ANDRIEU
COLLECTIF NON-TITULAIRES*

Le guide syndical : rentrée stagiaires

Cette année encore la CGT Éduc'action a décidé de sortir un livret d'accueil destiné aux stagiaires de l'INSPE qui leur sera distribué par nos militant·es, lors de leur première rentrée.

Nous pensons en effet qu'il est primordial de fournir à nos nouvelles et nouveaux jeunes collègues, des informations syndicales sur leurs débuts dans le métier, et au-delà, sur leurs droits durant l'année de stage... et après !

Carrière, rémunération, conditions d'entrée dans le métier, paperasse, textes de référence, déroulement de l'année de stage, malette militante à destination des entrantes et entrants dans l'Éducation nationale...

Ce sont toutes ces informations que nous tenons à disposition des stagiaires. Parce que faire découvrir le



syndicalisme aux stagiaires est l'une de nos priorités, la CGT Éduc'action a décidé pour cette rentrée 2021-2022, de faire de ce livret un objet ambitieux à la maquette modernisée, et au ton moins formel.

Le but est que ce guide soit conservé et suive les jeunes collègues tout au long de leur année de stage (de leur prise de poste - et remise de clés - jusqu'à leur titularisation), et leur montre l'utilité et la nécessité de se syndiquer. Bienvenue aux, souhaitons-le, futures et futurs camarades et... suivez le guide !

Christine PAU

Formation des enseignant·es

Les concours de recrutement vivent leur dernière session. À partir de septembre prochain, ils se dérouleront en fin de M2 et seront profondément remaniés.

Comme on pouvait le craindre, la formation soi-disant «*de terrain*» se traduit par une explosion de contrats précaires à 1/3 temps devant élèves en M2 MEEF qui seront juste des «*bouche-trous*». Les étudiant·es vont vivre un véritable enfer en M2 avec la responsabilité en classe, un Master à préparer, un mémoire à rédiger et un concours difficile à passer... Tout ça pour 664€ nets par mois ! Les tuteurs et tutrices de terrain vont également être précarisé·es puisqu'on va leur demander un travail équivalent au suivi actuel des stagiaires mais pour une rémunération divisée par deux (600€ par an au lieu de 1200€).

Vers la contractualisation

Cette réforme vise également à formater davantage les futur·es professeur·es. Les documents qui précisent la nouvelle épreuve d'entretien «*professionnel*» confirment bien qu'on est dans une vision stéréotypée de l'Éducation.

Que répondra, par exemple, un·e candidat·e à la question suivante ?

«*Interpellation ou question d'un élève mettant en jeu le devoir de réserve ou l'obligation de neutralité de l'enseignant. Par exemple, demande de l'opinion ou des choix de vie personnels de l'enseignant sur un sujet particulier en lien avec une thématique abordée dans le cours ; référence faite en classe à une prise de position de l'enseignant sur les réseaux sociaux ou dans les média, etc.* »

Sois prof et tais-toi !

Antoine BOULANGÉ

Voie Pro : imposons un plan d'urgence

Derrière le slogan d'une voie professionnelle «*d'excellence et d'avenir*» Jean-Michel Blanquer poursuit, imperturbable et faisant fi de la crise sanitaire, le démantèlement de l'enseignement professionnel sous statut scolaire. Son mépris pour la voie pro, absente de l'ensemble de ces communications, s'est particulièrement manifesté dans son manque de réactivité à nos demandes d'aménagements des PFMP, des programmes et des examens. Les personnels sont restés livrés à eux-mêmes toute l'année.

Excellence ou braderie

La réforme Blanquer s'est traduite par une réduction drastique des heures disciplinaires. La co-intervention et le chef-d'œuvre participent à l'appauvrissement des contenus de formation. D'ores et déjà l'aménagement de la co-intervention en terminale témoigne de son essoufflement à tenir sur l'ensemble du cycle de formation. Ces dispositifs sont des échecs. Ils participent à la perte de sens du métier ressentie par les collègues.



À la rentrée 2021, la mise en place de la dernière vague de «*familles de métiers*» (dont les CFA sont dispensés) aggravera encore la **désécialisation professionnelle** des élèves. La possibilité de proposer un Bac pro AGOrA en trois ans, indépendamment de la famille GATL, démontre que ces «*familles*» sont inadaptées aux structures de formation des établissements.

Cette réforme a aussi un objectif comptable. Dans les LP/LPO, de nombreux postes sont supprimés et partiellement remplacés par des heures supplémentaires. La multiplication des HSE est une attaque de plus contre le statut et un pas supplémentaire vers l'annualisation.

En s'appuyant sur la loi pour choisir son avenir professionnel, le gouvernement s'acharne à **développer l'apprentissage**. À coup d'argent public d'abord et malgré des aides incitatives très conséquentes pour les entreprises, des dizaines de milliers de jeunes se retrouvent sans contrat. À coup de propagande ensuite, avec la plateforme «*Inser'jeunes*» où pour chaque formation envisagée, ce sont les taux d'insertion à court terme qui sont mis en avant alors que les taux de rupture ou d'abandon de contrat sont peu visibles. L'objectif de Blanquer est d'accélérer la mise en œuvre du mixage des publics au sein de la voie professionnelle, or celle-ci ne pourra se faire massivement qu'en **annualisant le temps de travail des PLP**.

Pour pallier l'explosion des inégalités scolaires liée à la crise sanitaire qui ont beaucoup impacté les élèves de la voie pro, il faut construire la mobilisation et exiger un plan d'urgence pour l'Éducation. Imposons aussi l'abrogation de la réforme Blanquer dont l'objectif politique est d'abaisser «*le coût du travail*» par la remise en cause des diplômes et de la qualification pour fournir au patronat une main-d'œuvre bon marché, malléable et corvéable à merci !

COLLECTIF ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Unité facultative «secteur sportif» en Bac pro

En 2021, avant la création d'un Bac pro «*Métiers du sport*» à la rentrée 2022, ce sont 84 établissements volontaires qui mettent en place une unité facultative «*secteur sportif*» accessible par le biais de 5 Bacs pros (AGOrA, métiers du commerce et de la vente, métiers de l'accueil, métiers de la sécurité, animation enfance et personnes âgées). Les élèves qui valideront cette option valideront de droit les UC1 et UC2 et, pour le Bac pro AEPA, l'UC4 du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BP JEPS).

Démarrée en 1^{ère} pro, l'option nécessite obligatoirement 6 semaines de PFMP dans le secteur sportif. Elle est mise en place en imputant des heures au chef-d'œuvre, à la co-intervention et à l'accompagnement personnalisé et en utilisant le temps de l'association sportive du lycée. Le ministère justifie l'absence réelle de moyens, en la présentant en fait comme une coloration de ces Bacs.

Une qualification au rabais !

Les collègues déjà épuisés par le contexte sanitaire et la réforme de la voie professionnelle, vont devoir, là encore, se débrouiller pour faire vivre cette unité.

Quelle assurance auront les élèves de pouvoir réaliser le BP JEPS en totalité ? Faire miroiter cette possibilité à ces bachelier-ères les expose à une désillusion supplémentaire.

La CGT Éduc'action dénonce cette initiative dont l'objectif est une fois encore l'employabilité immédiate et non une véritable qualification.

Philippe DAURIAC et Catherine PRINZ

Examen collégial ou collège d'expert-es en individualisme ?

La loi de transformation de la Fonction publique avait pour but, entre autres, de faire disparaître le paritarisme et promouvoir une politique du mérite.

Comme pour la filière ITRF, les personnels administratifs sont soumis à un système clientéliste en termes d'avancement. C'est désormais le cas partout pour le tableau d'avancement comme pour la liste d'aptitude. Mais qui juge de la qualité professionnelle d'un-e agent-e et sur quels critères ?

Le mérite ou l'opacité

Pour remplacer les CAPA et les groupes de travail, certaines académies ou universités ont donc tenté de faire un appel large à des collègues volontaires qui seraient aptes à juger le travail et la productivité des autres. Face à une levée de bouclier syndical, le ministère

et les académies se sont repliés sur une autre pratique toute aussi méprisante : l'opacité, nous renvoyant aux lignes directrices de gestion (LDG) nationales et académiques.

Aucune communication sur les critères de constitution des collèges d'expert-es, ni sur les modalités de classements des chef-fes de services.

Face à l'arbitraire des décisions de l'administration, la CGT Éduc'action rappelle son attachement au statut de fonctionnaire et à ses garanties, à commencer par la garantie de carrière.

Elle reste opposée à la loi de 2019 et aux LDG, revendique le retour et le développement des prérogatives des CAP et par voie de conséquence, l'augmentation des possibilités de promotions.

Christèle RISSEL

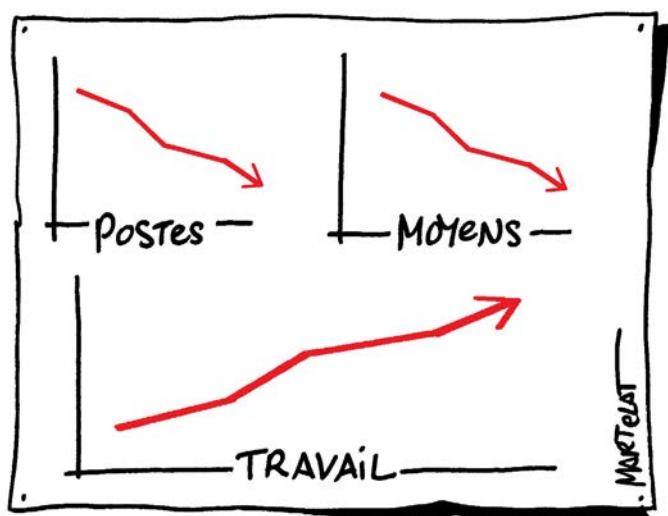
Quelles ambitions pour les personnels ITRF ?

Comme beaucoup de personnels de l'Éducation nationale, les personnels ITRF ne verront pas leur salaire augmenter suite au Grenelle de l'Éducation. Pourtant leur situation est tout aussi préoccupante, les ATRF restent des personnels avec de faibles salaires et avec des possibilités de promotion vers la catégorie B très faibles.

De réels besoins

Une année particulière se termine pour les personnels de laboratoire, les différentes périodes de confinement ont quelque peu dégradé leurs conditions de travail avec des nouveaux protocoles mis en place pendant le week-end, les obligeant à revoir leur travail et leurs préparations en urgence.

La réforme du lycée a également mis en lumière les choix différents dans les établissements pour la mise en place des spécialités et de l'enseignement scientifique: nombre de binômes par TP en augmentation (avec le même matériel à disposition), choix horaires tournés vers plus de cours que de TP. La triplète la plus fréquente en 2019 est «*mathématiques, physique-chimie, SVT*», choisie par 28% des élèves, mais la doublette la plus fréquente en terminale est «*mathématiques, physique-chimie*».



Déjà, certaines académies annoncent une nouvelle répartition des postes de laboratoire dans les établissements en fonction des nouveaux horaires et des nouveaux choix induits par la réforme.

Il y a fort à parier que cette nouvelle répartition sera à l'origine de suppressions de postes. Il est temps de rappeler les revendications de la CGT Éduc'action : un poste de personnel de laboratoire pour 50h d'enseignement scientifique, la prise en compte de toutes les filières (générale, technologique et professionnelle) dans ce calcul et la mise en place de critères nationaux.

Une année particulière aussi pour les personnels techniques des services informatiques, qui ont été sur-sollicités avec la mise en place du télétravail et la rencontre des premières difficultés de connexion aux différentes applications dans les services, même chose pour les personnels intervenant dans les établissements.

Un atelier sur l'usage du numérique a fait remonter plusieurs difficultés rencontrées dans les établissements par les personnels et les élèves et en particulier le maintien des équipements avec deux niveaux d'interventions : la panne à gérer rapidement et l'évolution des équipements et leurs mises à jour.

La première difficulté est le manque de postes pour répondre à celles-ci. Il manque une véritable ambition budgétaire sur ce thème via les collectivités et le budget de l'État.

Un réseau informatique performant dans tous les établissements scolaires (1^{er} et 2^d degrés) et les services est une nécessité absolue ; pour cela **il faut des moyens financiers et des personnels en nombre suffisant maintenant.**

Christèle RISSEL

Écoles : redonner du sens et du collectif

Confinements répétés, enseignement à distance insatisfaisant, consignes ministérielles multiples et contradictoires, perte du lien social et professionnel... L'année qui s'achève a été largement marquée par la crise sanitaire, mais surtout par des mesures gouvernementales très discutables.

Ces choix ont touché une École déjà abimée par des attaques récurrentes et violentes. Les personnels ont dû appréhender seuls cette situation imposée par l'absence et l'incompétence d'une administration dépassée. Avec les élèves, ils-elles sont aussi victimes d'une politique ministérielle assumée et revendiquée par **le ministre Blanquer. Celui-ci a renvoyé aux équipes pédagogiques la responsabilité de s'auto-organiser dans la gestion matérielle et pédagogique des écoles conformément à son envie de territorialiser le système éducatif.**

Les directeur-trices ont ainsi dû gérer les écoles comme l'ont fait les chef-fes d'établissement alors qu'ils-elles n'en n'ont ni le statut ni les missions. Et le ministre a vite compris qu'il pourrait alors s'appuyer sur cette expérience pour introduire très rapidement une autorité hiérarchique dans les écoles.



évaluation, du Grenelle de l'éducation et de l'Agenda social visant à exploser le cadre global et les statuts... Le ministre a fait le choix de son idéologie au détriment des priorités : moyens humains, libertés pédagogiques, collectifs de travail, protection des personnes...

Si la CGT Éduc'action revendique des moyens et un plan d'urgence pour des recrutements massifs de personnels statutaires, elle exige d'autres mesures pour retrouver du collectif dans les écoles. Car c'est bien du collectif que pourra émerger un service public laïque et unifié de l'Éducation nationale.

Cette École doit être un lieu de vie et d'accueil agréable pour la construction d'une culture commune plurielle, d'apprentissage du collectif et de coopération et où la concurrence et l'individualisation sont proscrites.

Une école avec une direction collégiale et non hiérarchique, et où chaque collègue conserverait son libre arbitre au sein d'un collectif non injonctif. Et du bien-être au travail découle obligatoirement des parcours scolaires remplis de réussite

Jérôme SINOT

En finir avec l'individualisation et la concurrence

Les mesures sanitaires, la distanciation physique ou les fermetures de classes ont explosé le cadre collectif des équipes. Comment maintenir du lien et des échanges quand les lieux et les temps de rencontre sont interdits ? Pour le ministre, la crise sanitaire est une superbe occasion d'accélérer la dislocation du collectif, l'individualisation des pratiques et des parcours.

Si les personnels se sont sentis violentés durant cette période, c'est aussi et surtout à cause du maintien des **contre-réformes introduisant la casse du service public d'Éducation**. Rien ne s'est arrêté et un ministre sourd et arrogant a maintenu son cap au détriment des conditions de travail des personnels et d'étude des élèves. Poursuite de l'autonomisation des équipes, maintien de la réduction du nombre de postes, du tout-

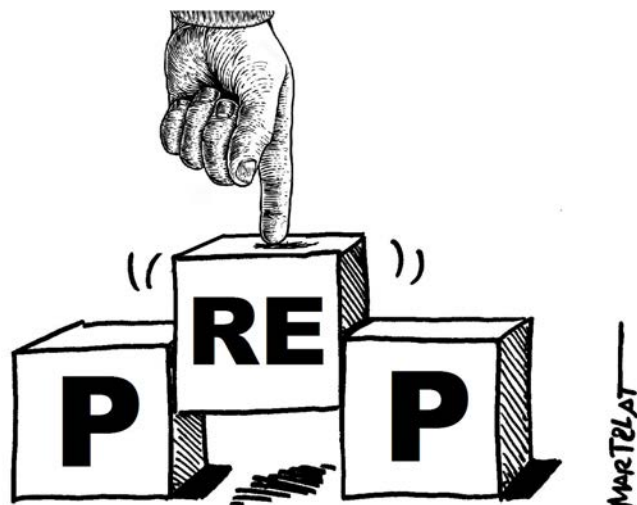
Professeur·e référent·e élèves

En classe de Première et de Terminale Générale et Technologique, des professeur·es référent·es (PRE) pourront suivre 12 à 18 élèves. Théoriquement, ils-elles peuvent soit seconder le·la professeur·e principal·e (PP), soit s'y substituer en récupérant l'ensemble de ses moyens. Dans les faits, aucun moyen supplémentaire n'étant alloué aux établissements pour les rémunérer, les PRE sont créés pour remplacer les PP, en premier lieu pour la classe de Première.

Encore une fausse bonne idée !

Comme le·la PP, le·la PRE doit assurer le suivi pédagogique de l'élève (difficultés, axes de progression etc.), faire le lien avec sa famille et l'ensemble de l'équipe éducative (collègues, CPE, direction, Psy-En). Il-elle doit également aider les élèves dans leur démarche d'orientation.

Pallier l'éclatement des groupes classe. Plutôt que constituer des classes autour des spécialités choisies par les élèves, le ministère instaure les PRE qui peuvent suivre des élèves de plusieurs classes différentes. À n'en pas douter, la prochaine étape sera la disparition des conseils de classe à brève échéance. Derrière l'affichage d'un suivi plus individualisé, la création des PRE poursuit la logique de désagrégation des collectifs d'élèves et d'enseignant·es.



Aux PRE, comme aux PP, incombent les tâches d'orientation autrefois dévolues aux Co-Psy devenu·es Psy-En. Pourtant, aucune décharge n'est prévue pour les collègues assurant ces tâches pour leur permettre de se renseigner et d'accompagner les élèves. Aucune formation à l'orientation n'est envisagée par le ministère qui se décharge sur les « *formations au PAF académique* ».

Au vu des conclusions du Grenelle avec la volonté de multiplier les hiérarchies intermédiaires, la création de ces PRE ne peut que nous interpellier, sachant que ce seront logiquement des enseignant·es de spécialités dont le poids au baccalauréat et dans l'orientation est déterminant.

La CGT Educ'action demande l'abandon des PRE. Pour le suivi des élèves, nous réclamons :

- la reconstitution du groupe classe pour faciliter le travail collectif des élèves et leur suivi ;
- des Conseils de Classe qui aient un réel intérêt pédagogique ;
- des décharges horaires pour les professeur·es principaux·ales afin de leur permettre d'avoir du temps pour réaliser leurs missions.

Rémy REYNAUD – SDEN 13

Rémunération du dispositif : l'Indemnité de Suivi et d'Orientation des Elèves (ISOE)

Le ministère précise que l'indemnité de professeur·e principal·e peut être remplacée par deux parts modulables pour les référent·es. Ainsi, malgré la complexification de nos missions d'accompagnement des élèves liées au lycée Blanquer, ce dernier n'a pas même engagé un effort financier pour rendre ces missions plus acceptables.



Quoi de plus curieux qu'un congrès en distanciel alors qu'il s'agit d'un moment d'échanges, de sororité et de fraternité entre camarades ? Cette situation inédite a été pesante pour de nombreux·euses délégué·es, mais notre vie démocratique ne pouvait pas continuer à attendre la fin d'une crise sanitaire qui aurait mérité une gestion plus responsable de la part du gouvernement.

Notre organisation syndicale a, elle, pris ses responsabilités en se dotant d'outils techniques permettant de maintenir, grâce au secteur de la vie syndicale, ce rendez-vous incontournable. Les enjeux pour la CGT Educ'action : poursuivre son activité en se dotant d'une feuille de route et renouveler sa direction.

Dossier coordonné par NADINE CASTELLANI LABRANCHE et Pauline SCHNEGG

Congrès 2021 : une CGT Educ'action à l'offensive

La CGT Educ'action se porte bien avec ses 1 800 adhérent·es de plus depuis le dernier congrès (2017) et elle est en passe de franchir le cap des 15 000 syndiqué·es.

Cette progression est le fruit d'un travail de terrain sans relâche des militant·es qui portent les revendications CGT et construisent avec les personnels, les mobilisations nécessaires pour lutter contre les réformes imposées par Blanquer, animé par une vision idéologique destructrice du service public d'Éducation.

La situation sanitaire a été révélatrice de la fragilité de nos services publics, conséquence de décennies de politiques libérales poursuivies par Macron et son gouvernement.

On assiste à un pouvoir de plus en plus autoritaire avec des lois liberticides, auquel sont de plus en plus confronté·es les militant·es syndicaux·ales ; de moins en moins d'espace pour assurer la défense individuelle des collègues ; des collectifs de travail qui sont détruits et des contre-réformes en cascade.

Alors, dans ces conditions, comment poursuivre notre travail militant et construire des mobilisations dans la durée ?

Dans son rapport introductif, Patrick Désiré, (Secrétaire général sortant) affirme :

«J'ai la certitude de notre capacité à réfléchir aux évolutions et aux moyens à mettre en œuvre pour porter auprès des salarié·es de notre secteur, des revendications pour une école émancipatrice et des services publics au plus près de la population. Cela permettra à la CGT Educ'action de poursuivre son développement.

[...]

La crise économique, la remise en cause de nos libertés ou l'incurie de ce gouvernement dans la gestion des crises que nous traversons sont autant de points qui nous permettront de mobiliser nos collègues et la population. Notre CGT Educ'action devra être à l'offensive sur tous ces sujets dans les mois et les années à venir.»

Pari tenu : malgré les circonstances, le congrès, par la qualité de ses débats, a mis en ordre de marche l'organisation pour les trois années à venir. Demandez le programme de la feuille de route !

■ Feuille de route

Largement enrichie par les amendements, elle fixe à la direction élue une orientation temporaire, en raison du contexte sanitaire. Débattue collectivement, et votée par les syndicats départementaux, elle précise les axes revendicatifs immédiats, les campagnes à mettre en œuvre en direction des personnels, mais aussi comment améliorer notre vie syndicale pour être plus efficaces dans l'action. En voici quelques extraits.

Un plan d'urgence

■ Quels axes revendicatifs immédiats ?

La crise sanitaire et sa gestion calamiteuse par le gouvernement, la poursuite des contre-réformes et l'absence totale de véritables mesures d'urgence ont révélé aux yeux de toutes et tous et exacerbé la fragilité du service public d'Éducation, victime de plans d'austérité budgétaire depuis des années : effectifs par classe trop lourds, moyens de remplacements notoirement insuffisants, personnels enseignants,

administratifs, techniques, de vie scolaire, AESH, sociaux, infirmier·ères et médecins scolaires, personnels RASED, PsyEN en nombre insuffisant, locaux trop exigus et détériorés, manque de sanitaires. L'École à distance n'est pas l'École.

Ce sont les élèves des classes populaires qui ont été les plus grandes victimes de cette crise sanitaire amplifiant les inégalités déjà existantes.

«La CGT Éduc'action, dès la réouverture des écoles au printemps 2020, avait exigé un plan d'urgence pour assurer la sécurité sanitaire des élèves, des familles et des personnels dans des locaux scolaires aménagés et préservés, mais aussi pour permettre un accompagnement des élèves et une remédiation pédagogique des dégâts provoqués par le distanciel sur les apprentissages. [...] La CGT Éduc'action maintient cette revendication.»

La hausse des salaires, le statut, la lutte contre la précarité : Il faut «mobiliser les personnels pour des hausses de salaire, pour la défense du statut et la lutte contre la précarité [avec] une augmentation immédiate de tous les salaires mensuels de 400 euros nets, pour une hausse du point d'indice et pour l'intégration des primes et indemnités dans les grilles salariales».

Contre l'École du tri social et de la mise en concurrence: faire vivre notre projet d'École. La CGT Éduc'action doit maintenir son cap et porter auprès des personnels son projet d'École et ses revendications pour construire une École publique, laïque, démocratique, écologique, égalitaire, féministe et émancipatrice dans une société plus égalitaire.

Faire front pour nos droits sociaux et nos libertés individuelles et collectives [...] contre les politiques globales de destruction économique, sociale, environnementale et culturelle engagée depuis des décennies et poursuivie par Macron.



Des campagnes pour mettre en oeuvre nos revendications

Prendre en compte la précarité pour mieux la combattre : la précarité n'a cessé de s'intensifier dans notre secteur, en particulier, depuis la loi de la transformation de la Fonction publique, touchant tous les corps et toutes les catégories. Dans les académies, la syndicalisation des collègues en situation de précarité doit se poursuivre en construisant des Collectifs (Pôles) CGT AESH et Vie Scolaire-AED.

Construire la lutte dans les mois à venir

Intensifier la campagne santé et conditions de travail : la souffrance au travail s'est accentuée depuis plusieurs années notamment du fait de la gestion autoritariste de l'institution à tous les niveaux, de la perte de sens du métier et du manque de moyens. Notre organisation doit combattre l'affaiblissement des CHSCT induit par la fusion à venir de cette instance avec les CT.

Elle produira du matériel gratuit régulièrement, sur nos trois axes de campagnes principaux : la médecine du travail et de prévention ; la prise en compte de la souffrance au travail par les personnels et par l'institution ; une rénovation du bâti et la conception des projets de futurs locaux qui intègrent les réflexions des personnels.

Renforcer des campagnes sur Égalité Femmes/Hommes et Filles/Garçons : en nous appuyant sur les travaux et formations proposées par la Collective, nous devons participer à la lutte contre les stéréotypes de genre et les violences sexistes et sexuelles pour les élèves, dans le cadre pédagogique mais aussi en portant des revendications sur la formation des personnels, incluant la question de la prévention des violences sexistes sexuelles, de leur signalement et leur traitement ; la sensibilisation des élèves, la prise en charge des victimes des violences sexistes et sexuelles.

La création de Collectives académiques ou départementales est un bon levier pour nourrir les revendications féministes de la CGT Éduc'action.

La feuille de route insiste aussi sur la nécessité de lutter contre toutes les discriminations, face à l'extrême droite et à l'ultralibéralisme, mais aussi d'engager la CGT Éduc'action dans les luttes environnementales. Autant de sujets qui traversent actuellement notre organisation.

Pour cela, nous devons améliorer notre vie syndicale : diffuser et développer nos formations, le bureau national doit accompagner les SDEN dans leurs campagnes de syndicalisation, et nous devons mobiliser tous les outils pour améliorer notre communication en interne et en externe. Enfin, il s'agira de travailler aux stratégies les plus efficaces pour rendre nos luttes victorieuses, notamment en mutualisant nos moyens.

Mais au-delà de cette synthèse partielle, le mieux est de se reporter à la feuille de route complète donnée à la nouvelle direction de la CGT éduc'action qui est déjà au travail.



À quoi ce congrès ressemblait-il ?

Lors de ce 10^{ème} congrès, 192 délégué·es étaient présent·es dont 94 femmes, soit 49%, chiffre en hausse par rapport au 9^{ème} congrès de Guidel avec 41%. Pour autant cette proportion ne correspond toujours pas à la place qu'occupent les femmes parmi les syndiqué·es (57%) et encore moins à ce qu'elles représentent dans l'Éducation nationale, à savoir plus de 70%.

La moyenne d'âge des congressistes se situe à 49 ans, le plus jeune ayant 30 ans et le plus âgé 78 ans.

53 délégué·es participaient à leur premier congrès.

73 syndicats départementaux étaient représentés.

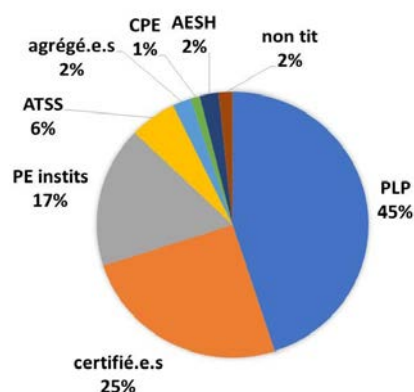
Et les heureux·euses élu·es sont :

À l'issue de ce congrès, une commission exécutive composée de 30 femmes et 30 hommes a été élue. L'engagement d'avoir une CE paritaire a été donc tenu, comme au 9^{ème} congrès, ainsi que pour le bureau composé de 7 femmes et 7 hommes. (voir tableau ci-dessous)

Jean-Yves Jolly a été reconduit administrateur. Un co-secrétariat, également paritaire, a été désigné avec Isabelle Vuillet et Michaël Marcilloux (voir page 20).

Un grand merci à Patrick Désiré pour avoir assuré cette tâche depuis 2008.

Répartition des congressistes par catégorie



	Nom	Prénom	SDEN	Corps	Responsabilité - mission
F	AEBISCHER	Sylvie	Adm. Cent.	Pers. Adm.	ATSS
F	BLOND-KTORIDES	Eléna	SDEN 03	PE	AESH- Santé Travail
M	CADOT	Claude	SDEN 71	Certifié	Vie syndicale-Formation
M	DAURIAC	Philippe	SDEN 16	PLP	Pole EP
F	GAUDILLERE	Sandra	SDEN 71	Certifiée	Pôle Collège- Collective
M	JOLLY	Jean-Yves	SDEN 50	PLP	Administrateur
M	MARCILLOUX	Michaël	SDEN 95	Certifié	Co Secrétaire général
F	PAU	Christine	SDEN 53	Certifiée	Communication
M	PETIT	Jean-François	SDEN 21	PLP	Responsable Elu-es
F	PRINZ	Catherine	SDEN 57	PLP	Pôle EP- CSE
M	REYNAUD	Rémy	SDEN 13	Certifié	Pôle Lycée
F	RISSEL	Christèle	SDEN 56	Pers. ITRF	ATSS
M	SINOT	Jérôme	SDEN 79	PE	Pôle 1er degré
F	VUILLET	Isabelle	SDEN 01	PLP	Co Secrétaire générale

L'AESH : travailleur·euse précaire

Pour répondre à la charte européenne sur l'inclusion des personnes en situation de handicap et généraliser l'École dite inclusive, la France a fermé des lieux d'accueil médico-sociaux, démantelé les RASED et placé en première ligne, dans un système scolaire désorganisé et inadapté, des AESH en contrat précaire et sans réelle formation, pour accompagner les enfants en situation de handicap.

Les AESH s'appliquent à exercer au mieux leur métier, tentent de trouver leur place, de tenir leur rôle, d'adopter les bonnes postures sociales, psychologiques et physiques. Or, ces multiples difficultés, liées à l'organisation du travail, entraînent une importante exposition aux risques professionnels.

Au quotidien, les AESH changent de classe, passent d'un·e élève à l'autre, prennent en charge des groupes, sont confronté·es à des situations de handicap dépassant leur domaine de compétences-polyhandicap, troubles du spectre de l'autisme, troubles de l'audition...-

AESH : les risques professionnels

Parallèlement, il faut composer avec les familles qui subissent les violences institutionnelles envers le handicap, générant parfois des relations conflictuelles avec l'École. Il est nécessaire qu'enseignant·es et AESH se connaissent mieux pour dépasser certains blocages.

L'Autonome de solidarité reconnaît que ces personnels sont confrontés à des « *situations de crise plus fréquentes avec une exposition plus importante aux accidents, aux violences verbales, physiques ou aux incivilités* ».

Les AESH font l'objet de remarques vexantes, de dénigrements, de mises à l'écart, d'emplois du temps changeants, de tâches imposées hors du cadre des



missions, d'injonctions contradictoires, ... qui portent lourdement atteinte à leur intégrité physique, psychique et sociale.

Les protocoles sanitaires successifs n'ont pas pris en compte la spécificité du métier et ont augmenté l'exposition aux risques.

Ce métier suppose une proximité avec les élèves accompagnés qui, pour beaucoup, ne tolèrent pas le port du masque. Les mesures de protection n'ont pas été pensées : aux oubliettes les AESH ! Et pendant longtemps sans masque !

Le syndicat est là pour accompagner ces personnels, notamment auprès des DSDEN, pour faire respecter leur droit à des conditions de travail saines et faire cesser les déplacements abusifs au sein des PIAL, les affectations à des tâches qui ne relèvent pas de leurs missions, l'accompagnement de plusieurs élèves. De même, l'Institution doit protéger ces personnels. Il ne faut pas hésiter à porter toute atteinte à la santé au Registre Santé et Sécurité au Travail.

À moyen terme, ces signalements, nombreux, déclencheront des enquêtes, pour objectiver les dysfonctionnements et contraindre la loi le prévoit ! - à la mise en place de mesures matérielles et organisationnelles qui protégeront les AESH.

LE COLLECTIF SANTÉ AU TRAVAIL

Sous les pavés juridiques, la plage

C'est l'occasion de lectures policières ou de découverte de territoires inconnus, comme... le droit, sans tomber dans le syndrome du cahier de vacances ! Il n'est pourtant pas inintéressant de prendre le temps, à l'ombre et sur un transat, de s'informer et de réfléchir sur l'évolution et l'usage du droit dans notre quotidien autour de quelques ouvrages, informés et accessibles. Et on ne risque pas de se faire faucher son livre !

■ DGAFP pour ne pas se tromper ?

De nombreuses qualités pour ce guide édité conjointement par la Direction générale de l'administration et de la fonction publique et le conseil d'État, gratuit et en ligne qui tient les promesses de son titre : « *L'essentiel de la jurisprudence du droit de la Fonction publique* ». Présenté de manière pédagogique à partir d'un jugement emblématique avant de faire le tour des questions, pour les fonctionnaires comme pour les contractuel·les.

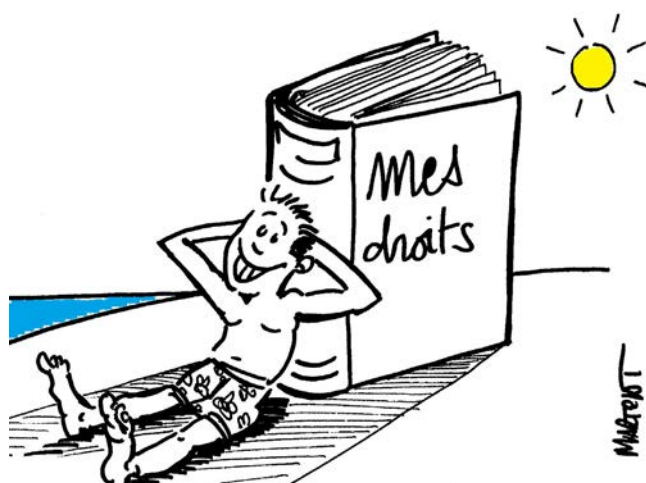
L'école est finie... lisons !

Au hasard, de la centaine de fiches réparties sur sept chapitres (corps et des cadres d'emplois, droits et obligations du fonctionnaire, carrière...), on trouve des informations à jour, sur des questions épineuses (le pouvoir réglementaire du ou de la chef·fe de service), controversées (l'obligation de réserve) ou complexes (les congés maladie).

Un seul petit défaut néanmoins, le ton est, sans surprise, dans l'expression de la verticalité et la rigidité de l'employeur·se vis-à-vis de ses agent·es.

■ Petit livre rouge et guide bleu.

Sous forme papier ou dématérialisée, on peut aussi trouver à tous les prix et les formats des ouvrages de référence rédigés par des universitaires, professeur·es de droit.



En la matière, l'incontournable pour une initiation, un petit livre rouge, régulièrement actualisé (14^{ème} édition), est « *L'essentiel du droit de la Fonction publique* » d'Emmanuel Aubin chez Gualino Editeur. Une synthèse claire et pratique pour connaître les fondamentaux sur le sujet. Dans la même veine, on peut aussi citer un petit nouveau sur le marché : « *Droit de la Fonction publique* » de Charles Fortier chez Dalloz

Pour aller plus loin, par l'auteur du petit livre rouge, on peut se plonger dans un solide guide à la couverture bleue, toujours chez Gualino : « *Les personnels de la Fonction publique* » avec un sous titre plus « accrocheur » : « *Du Statut général à la «travaillisation» des personnels* ». L'auteur fait le point sur le processus d'hybridation ou de dénaturation du droit de la Fonction publique par la transposition des logiques du marché et du droit du travail sur les agent·es et missions de service public.

À lire pour mieux comprendre la logique délétaire à l'œuvre dans la loi de transformation de la Fonction publique du 6 août 2019.

Bel été et belles lectures sans modération !

Philippe PÉCHOUX

Pour un syndicalisme féministe

Enseigner avec les pédagogies féministes et coopératives ; Prévenir et traiter les violences sexistes et sexuelles (VSS) dans l'EN : deux formations développées par la Collective à Marseille, Brest, Autun, Lyon auprès d'environ 120 stagiaires (approx. 85% de femmes, 15% d'hommes) ; des camarades en questionnaire principalement, et des non-syndiqué-es LGBTI.

Se former avec la Collective

Le module sur les VSS a aussi été adapté pour intégrer la formation de la nouvelle direction de la FERC-Sup (une vingtaine de camarades). Deux autres sont en développement.

Les deux stages sur les pédagogies féministes ont été réalisés à deux ans d'intervalle. Le premier pose des constats et présente les pédagogies critiques. Le deuxième développe les stratégies liées au langage, le discours du sexisme en milieu scolaire, initie aux pédagogies coopératives. Il a particulièrement attiré des camarades du 1^{er} degré.

Les participant-es reviennent avec de nouvelles questions et une culture féministe toujours plus riche.

Le module sur les VSS résume les théories féministes matérialistes sur l'exploitation spécifique des femmes, permise par la « *différence* » socialement constituée et la violence. Il donne des outils : législation, fiches pratiques, travail sur l'accueil dans un esprit théâtre forum, atelier à effectuer avec élèves ou collègues. Les échanges ont enrichi le module d'une session à l'autre, nous amenant à développer par exemple les enjeux liés à l'exploitation particulière des femmes noires.

Le féminisme est une urgence, occultée comme telle par des logiques de domination. Il ne s'invente pas. Il s'apprend, se travaille. Leur socialisation forme efficacement les personnels de l'EN à reproduire le système d'exploitation des femmes par les hommes.

Les modules de la Collective permettent de la déconstruire dans une perspective révolutionnaire, antipatriarcale, anticapitaliste. Accessoirement, ils sont aussi des vecteurs d'implication des camarades.

Marie-Alix DE RICHEMONT

Session des femmes à l'ONU

Les syndicalistes se sont bien battues pour être entendues à l'ONU. La déclaration politique de la CSW64 aurait dû proposer une vision progressiste et féministe pour contrer les menaces globales actuelles visant la paix et la démocratie, l'environnement, les droits humains, les droits des travailleur-ses et les droits des femmes et donner un nouvel élan à notre avancée collective mondiale vers l'égalité des genres et la justice sociale.

Un texte frileux

Pourtant, la déclaration renforce les modèles économiques et les politiques d'austérité et de privatisation et ne reconnaît pas le rôle central du travail décent dans l'indépendance et l'autonomie économiques des femmes et la nécessité d'une transformation profonde pour faire progresser le leadership des femmes et défendre les droits des travailleuses. Quelle déception pour tous et toutes les féministes syndicalistes !

Pauline SCHNEGG



LTFP : destruction des statuts

La loi de transformation de la Fonction publique, ce sont plusieurs coups portés pour un même résultat : la destruction des statuts de la Fonction publique.

■ Le passage aux 1607 heures

Le mois de mars a été marqué par une montée des luttes chez les personnels territoriaux notamment contre la loi Dussopt qui met fin aux régimes de temps de travail inférieur à 1607 heures dans la Fonction publique territoriale. Pour les agentes et les agents des collectivités, le passage aux 1607 heures implique évidemment le vol de leurs congés. Les «*premier·ères de corvées*» n'acceptent pas d'être une variable d'ajustement comptable et le font savoir.

«L'État opprime et la loi triche»

Dans ces mobilisations, les syndicats CGT exigent le maintien des accords passés dans un cadre légal et remis en cause arbitrairement, unilatéralement au prétexte qu'il faudrait s'adapter à de nouvelles réalités !

En effet, de nombreuses collectivités au cours de différentes négociations avec les syndicats permettaient

d'obtenir des jours de congés supplémentaires, par exemple dans l'Éducation nationale ce sont les 2 jours de fractionnement.

La CGT se mobilise contre ce passage aux 1607 heures annuelles et revendique les 32 h par semaine, soit 10% de travail en moins.

Depuis le début de l'année des élu·es engagé·es pour les conditions de travail des agentes et agents s'inscrivent dans une logique de maintien du temps de travail existant, en luttant contre la remise en cause des accords passés entre collectivités et organisations syndicales.

Mais le rapport de force face au gouvernement Macron s'exerce aussi dans les collectivités où le temps de travail est déjà passé à 1607 heures annuelles. C'est la question de la pertinence de la campagne pour la réduction du temps de travail qui s'impose immédiatement et la revendication : 10% de temps de travail en moins, pour aller vers les 32 heures. L'augmentation du temps de travail se solde partout par un surcroît d'activité, par des postes en moins, des services «*délégués*» au privé, c'est-à-dire privatisés, une dégradation des conditions de travail et du management autoritaire...

Au moment où l'on réaffirme l'actualité de la Commune de Paris, les paroles de l'Internationale font écho à la situation d'aujourd'hui : «*L'État opprime et la loi triche*».

C'est toute la loi de transformation qui triche, qui vole, qui manipule, qui divise. La transformation de la Fonction publique saute Macron, c'est la démolition du statut et des garanties collectives. Et il faudrait accepter ?

La CGT Éducation soutient les personnels des collectivités, ce sont nos collègues de travail qui sont dans les écoles et les établissements scolaires. Ne tournons pas la tête, engageons la bataille avec eux et elles contre la loi de transformation de la Fonction publique.

Christèle RISSEL



1^{er} mai à Paris : retours et premières analyses

Lors de la manifestation du 1^{er} mai, notre groupe Accueil Lutte et Sécurité (improprement appelé service d'ordre), était aux premières loges.

Dès la mise en place, les forces de l'ordre nous ont provoqué·es et un groupe d'individus nous a insulté·es : « *salopes à Martinez* », « *putes à Macron* », « *collabos* » ... La moitié de notre groupe est composé de femmes, ces insultes prennent donc un caractère sexiste très clair.

Des personnes nous aboyaient dessus sans masque. Une fois la manifestation démarrée, la tension a pu baisser grâce à la fluidité du cortège, jusqu'à ce que des charges des forces de l'ordre et un feu sur la chaussée au niveau de l'église de St Ambroise nous bloquent.

Manif sous haute tension

Dès notre arrivée sur la place de la Nation, des insultes fusent. Nous parvenons à progresser en temporisant avec des individus qui tentent de nous bloquer. Le carré de tête parvient au bout du parcours, mais une partie des camionnettes syndicales semble bloquée. Nous sentons très rapidement qu'une dizaine d'individus nous sont hostiles : « *mort aux syndicats* », « *on va vous crever* » ...

La situation bascule dans la violence la plus brutale une fois que nous rejoignons nos camarades pris·es à partie sur les camions. Le déchaînement de violence qui suivra pendant quarante minutes est largement consultable en ligne, nous vous épargnons les détails ...

Malgré cette violence, **nous avons réussi à garder notre calme** et à avancer jusqu'au fond de la place en nous protégeant collectivement, pour nous retrouver finalement bloqué·es par le dispositif policier... Nous avons récupéré l'ensemble de nos blessé·es et fait avancer toutes les camionnettes.

Le déchaînement de violence n'a pas fait perdre de vue aux camarades l'essentiel de notre mandat : l'ALS n'est



pas là pour faire le travail de la police, mais pour veiller au bon déroulement de nos manifestations ; il est là pour protéger l'ensemble de la manifestation syndicale.

La violence et le nombre de blessé·es doivent bien évidemment nous alerter et des réponses doivent être apportées. Il est clair que cela passera d'abord par la massification de nos manifestations, la structuration et l'animation de nos cortèges. **Nous devons aussi continuer à renforcer nos groupes d'ALS, leur rajeunissement et leur féminisation.** Des femmes sont présentes aujourd'hui dans les différents groupes, plusieurs sont coordonnés par des militantes, ce qui est le cas de celui de la FERC. Mais nous devons encore faire un effort. Les camarades ne doivent pas craindre de se retrouver isolées dans un climat de gros bras, l'ALS est un groupe ouvert adoptant les pratiques féministes revendiquées au niveau confédéral.

Reprendre la maîtrise de nos manifestations c'est l'affaire de l'ensemble de la CGT, et chacun·e d'entre nous peut y contribuer à son niveau !

Yannick et Charlotte



Isabelle VUILLET Co-secretaire générale

Je suis PLP lettres histoire et j'ai adhéré à la CGT en 1995 à l'issue du mouvement de grève. Devenue secrétaire départementale du SDEN 01 en 1998, j'ai intégré la CE nationale en 2009 puis le bureau en 2017.

■ Comment avez-vous vécu ce congrès de la CGT Educ'action ?

J'ai ressenti beaucoup de stress en amont puisqu'avec Michaël nous avons été associé-es pleinement à la préparation avec une focalisation particulière sur l'organisation technique, le congrès se déroulant pour la première fois en visio. En revanche, j'ai relevé le sérieux des délégué-es, sans les tensions habituelles. Par exemple, la commission des candidatures s'est bien passée et, pour une fois, dans le calme.

■ Pourquoi avoir accepté le mandat de SG ? Quelles sont vos priorités ?

Devenir SG n'était pas dans mon logiciel, je n'avais pas cette ambition, mais Patrick, l'ancien SG et Michaël, m'ont convaincue qu'un co-secretariat permettrait d'alléger un peu la charge de travail. Avec Michaël, nous sommes complémentaires (PLP/ certifié ; Province/ Région parisienne)).

Pour l'heure, nous devons donner encore plus de place à certaines catégories comme les ATSS, après avoir réussi aux dernières élections l'explosion chez les certifié-es.

■ Quels sont les enjeux actuels pour vous dans l'Éducation et quel rôle peut jouer la CGT Educ'action ?

Nous devons combattre l'idéologie Blanquer qui consiste à gérer l'Éducation nationale comme une entreprise. Et à la CGT, nous pouvons nous appuyer sur l'expérience du privé pour anticiper tous les effets néfastes de cette dérive managériale.



Michaël MARCILLOUX Co-secretaire général

Je suis certifié de mathématiques et j'ai adhéré à la CGT en 2004 à la suite du mouvement de grève de 2003. Secrétaire départemental du SDEN 95, élu certifié dans l'académie de Versailles, j'ai intégré la CE nationale en 2005 puis le bureau en 2014.

Le fait d'être en distanciel a rendu les tâches comme la présidence d'une commission plus usante et nous a empêché-es de mesurer les réactions des camarades. Mais pour autant, le congrès s'est bien déroulé surtout grâce aux camarades de la vie syndicale mais aussi grâce au sérieux des congressistes.

J'avais l'impression de bien connaître l'organisation, ce qui me paraissait important pour une transition après Patrick. Avec Isabelle, nous travaillons déjà chacun-e sur des dossiers donc le partage des tâches va se faire très naturellement.

Nous allons essayer de rendre la direction encore plus collective et approfondir ce qui a été engagé pour porter notre projet d'École

La CGT Educ'action est la mieux placée pour parler avec toutes les organisations de notre champ et engager la réunification syndicale sur la base de la lutte, au sein de notre confédération.

Entretien réalisé par Nadine CASTELLANI-LABRANCHE

■ À quoi ça sert ?

«À quoi ça sert, toutes ces galères ?»

Ce cri de colère est celui de jeunes venu-es en France pour trouver un avenir. Un cri de colère sous la forme d'un slam, réalisé dans le cadre d'une action collective de la formation musicale nantaise «*Cordes Sensibles*» (Nina Kibuanda et Xavier Normand) et du collectif MIE du RESF92.

Ce slam exprime l'amertume de celles et ceux qui, après un voyage de tous les dangers, après les difficultés à trouver un toit, une inscription à l'école ou en formation, après tous leurs efforts fournis, s'entendent répondre à leur majorité par les préfets : Non ! OQTF ! «À quoi ça sert ?»¹ pose donc une bonne question... et appelle une réponse collective.

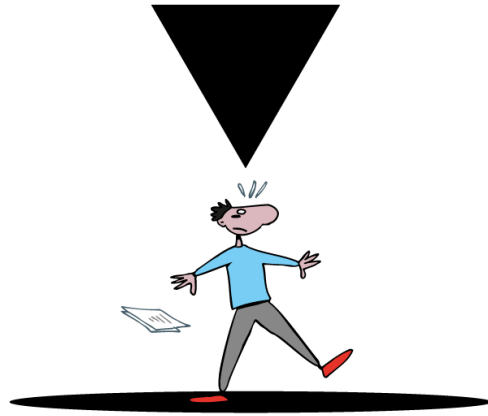
#PourquoiC'estNon

Une lettre ouverte au préfet du 92, signée par des personnalités et des professionnels de tous horizons, exige l'annulation des obligations à quitter le territoire (OQTF), assorties d'interdictions de retour en France.

«Derrière les jugements de placement à l'ASE, les contrats d'apprentissage, les bulletins de salaire, les actes d'état-civil, les bulletins scolaires, qui constituent les dossiers que vous examinez, ce sont des vies. (...) Monsieur le Préfet, nous persistons à demander que cessent ces décisions qui brisent la vie de ces très jeunes hommes et femmes, à exiger leur régularisation qui leur permettra d'occuper en toute légalité la place que, par leur travail, ils ont déjà dans notre société».



STOP OQTF



Les actions locales sont multiples, du lycée Dorian de Paris (12^{ème}) qui organise une soirée de solidarité avec les jeunes isolé-es, à la mobilisation à partir du lycée Ampère de Marseille contre la «*déminorisation*» et pour la mise à l'abri.

L'enjeu est évidemment national, et cela s'est manifesté avec les élections régionales et départementales. Face au RN et à tous et toutes ces démagogues qui répètent son discours nauséabond prétendant que l'insécurité provient des jeunes migrant-es, les États Généraux des Migrations (EGM) ont revendiqué des régions et départements accueillants pour les mineur-es non accompagné-es, une vraie concertation pour accompagner leur prise en charge et l'accès à un titre de séjour pérenne à leur majorité.

Dans la perspective des élections de 2022, se banalisent des comportements inhumains et illégaux. Ainsi le jeune Bakary, du lycée de Gentilly (94), pris en charge par l'ASE dans le cadre d'un contrat jeune majeur, a été contrôlé à la gare de Villeneuve-Saint-Georges et s'est retrouvé avec une OQTF et une interdiction de retour sur le territoire français.

Il était pourtant en situation régulière, puisqu'il a accès de plein droit à un titre de séjour (article L.423-22 du CESEDA). Mais la surenchère xénophobe et sécuritaire n'attend pas. Voilà «à quoi ça sert».

Pablo KRASNOPOLSKY

¹ À voir et partager sans modération: <https://reseau-resf.fr/Slam-A-quoi-ca-sert>



72 jours historiques !

Il y a 150 ans, dans la noirceur de la guerre et de la famine, se levait la « Commune de Paris ».

Le peuple des travailleur·euses votait, dans l'urgence, les premières mesures sociales et démocratiques : journée de travail limitée à 10 heures, travail de nuit réglementé, salaire des fonctionnaires augmenté, salaire minimum imposé, création de chambres syndicales, École laïque et gratuite, justice salariale, droit des femmes, séparation de l'Église et de l'État, moratoire sur les loyers et les dettes, reconnaissance de la citoyenneté aux étranger·es, économie aux mains des travailleur·euses, élection au suffrage direct des représentant·es et possibilité de les révoquer.

La Commune portait l'ambition d'une véritable république sociale, démocratique, une république pensée par le peuple pour le peuple !

Aujourd'hui encore, la Commune, et cela depuis 1871, déchaîne les passions et les haines de classe !!

Aujourd'hui des lectures déformantes tentent de salir cette histoire peu connue.

Macron, en 2018, recevant Poutine à Versailles s'était justifié ainsi : « *C'est là où la République s'était retranchée quand elle était menacée* ». Ignorance ? Non ! Vision partagée par les puissants qui vomissent celles et ceux qui bravent l'ordre existant.

La République du peuple

■ Une expérience porteuse d'espoir

Réprimée dans le sang, cette audace habite toujours nos consciences militantes et porte en elle l'espoir.

Cet espoir de changement encourage nos luttes, carburant indispensable de nos batailles. Cet espoir, faisons-le grandir pour favoriser la participation du plus grand nombre et ne pas laisser à la finance la construction du monde de terrain.



■ De quoi donner des idées !

Aujourd'hui, la pandémie révèle avec force la crise d'un capitalisme financier mondialisé.

Chacun·e prend plus ou moins conscience de l'extrême vulnérabilité de notre pays dominé par les lois du marché et de la rentabilité provoquant l'affaiblissement de l'organisation collective, l'attaque des services publics, la perte de capacités productives.

La pandémie, c'est plus de 100 000 mort·es, l'équivalent de la ville de Montreuil.

Pénuries de moyens et de matériels, hôpitaux et écoles sous tension, absence de vaccins développés par la recherche, industries laminées, décisions confuses ou aléatoires, absence de souveraineté sanitaire et économique etc. La liste est longue et renvoie notre pays, pourtant 5^{ème} puissance mondiale, à un rôle de seconde zone, simple sous-traitant de la Chine, de l'Asie, des États-Unis et d'autres pays plus innovants.

Pour ces « *Versillais* », il vaut mieux célébrer Napoléon, ce despote qui réintroduisit l'esclavage aboli par la Révolution plutôt que la Commune de Paris qui donna la citoyenneté aux étranger·ères... et c'est Ambroise Croizat qui mérite d'être au Panthéon !!

Dominique HIPPOLYTE SNR



comme Congrès

« Dans l'œuvre revendicatrice quotidienne, le syndicalisme poursuit la coordination des efforts ouvriers, l'accroissement du mieux-être des travailleurs par la réalisation d'améliorations immédiates, telles que la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires, etc. ; Mais cette besogne n'est qu'un côté de l'œuvre du syndicalisme ; il prépare l'émancipation intégrale, qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste ; il préconise comme moyen d'action la grève générale ... » ⁽¹⁾

Cette démarche historique de la CGT qualifiée alors de double besogne «quotidienne et d'avenir» perdure et reste incontournable. Elle est la justification de notre stratégie face à des organisations syndicales réformistes ayant abandonné toute idée de transformation sociale ou d'autres qui pourraient trouver superflue la défense des intérêts immédiats des salarié·es.

Aussi, un congrès est toujours une bonne occasion de réaffirmer que la CGT porte un syndicalisme ancré sur ses deux jambes.

Ainsi, le document d'orientation du 51^{ème} congrès de la CGT de rappeler :

« ... la double besogne, qui demeure d'actualité. Une démarche syndicale qui ne trie pas les priorités entre «petites» et «grandes» revendications, une démarche syndicale qui vise à s'occuper du «carreau cassé» tout en agissant, en cohérence, pour une transformation sociale».

... la double besogne

C'est dans de ce syndicalisme que se situe pleinement la CGT Educ'action en écrivant :

« L'École que nous revendiquons s'inscrit bien évidemment dans un projet global de transformation de la société, de rupture avec le capitalisme. La CGT Educ'action revendique une École démocratique et émancipatrice qui ne pourra exister sans une société démocratique et émancipatrice qu'elle contribuera à construire. En lien avec la lutte de classe, l'École, que nous voulons est bien une École ouverte à la société et fermée au Capital. Il nous faut articuler nos revendications immédiates et les revendications posant la perspective de transformation de la société». ⁽²⁾

Ouvrer pour l'amélioration des conditions d'études des élèves et des conditions de travail des personnels, combattre toute forme de discrimination et de domination, lutter pour l'égalité femmes-hommes s'articulent avec notre action pour transformer la société.

La feuille de route ⁽³⁾ votée lors de notre dernier congrès (mai 2021) confirme notre attachement à cette double besogne :

« ...la CGT Educ'action doit maintenir le cap et porter auprès des personnels son projet d'École et ses revendications pour construire une École plus démocratique et émancipatrice».

Nadine CASTELLANI LABRANCHE

(1) Extrait de la Charte d'Amiens adoptée lors du 9^e Congrès de la CGT le 13 octobre 1906

(2) « Projet d'école et transformation de la société » 8^{ème} congrès de la CGT Educ'action- 2014

(3) Voir dossier pages 12 et 13



Quoi de plus curieux qu'un congrès en distanciel alors qu'il s'agit d'un moment d'échanges, de sororité et de fraternité entre camarades ? Notre organisation syndicale a pris ses responsabilités en se dotant d'outils techniques permettant de maintenir, grâce au secteur de la vie syndicale, ce rendez-vous incontournable. Les enjeux pour la CGT Éduc'action : poursuivre son activité en se dotant d'une feuille de route et renouveler sa direction.